



Prévention pour les chars

Chères Jeuneses,

Voilà que les Girons approchent à grands pas ! Avec le côté festif, le mélange d'alcool, de joie et de fatigue, l'attention portée à la conduite de véhicules (parfois imposants) ne doit pas être sous-estimée.

Pour que vous puissiez vous préparer au mieux et clôturer de façon grandiose ces manifestations avec un cortège sans risques, nous vous conseillons fortement de respecter ces quelques points :

Dimensions :

- Longueur maximum de votre convoi 18,75 mètres.
- Hauteur maximum 4 mètres.
- Largeur maximum 2,55 mètres sur la route et 3 mètres durant le cortège.

Les chars devront être équipés de :

- Freins hydrauliques ou pneumatiques ou mécaniques, commandés par le chauffeur du tracteur.
- Les chevilles de fixation du char au tracteur ainsi de char en char devront être assurées mécaniquement.
- Les roues du char devraient être cachées pour éviter tout risque d'écrasements.

Accès :

- Les chars doivent arriver le dimanche, entre 8h et 14h.
- L'éclairage du convoi doit être conforme à la LCR (Loi sur la circulation routière).
- La pression et l'état des pneus doivent être contrôlés avant le départ (en partant de chez vous).

Lors du cortège :

- Nous ne souhaitons pas avoir plus de personne dans la cabine qu'indique le permis de circulation.
- Personne n'est autorisé à se mettre sur les marches pieds, le capot, le toit de la cabine ainsi que le frontal.
- Personne ne doit se trouver entre le char et le tracteur.

Le chauffeur :

- Le véhicule doit être immatriculé, la carte grise peut être demandée au départ.
- Les chauffeurs respectent la limitation de 0 ‰ (alcoolémie), un contrôle peut être effectué au départ.
- Le chauffeur doit adapter la taille du tracteur au char (ce n'est pas un cortège du plus gros tracteur).

Nous rappelons que le chauffeur est responsable du convoi et nous vous invitons à suivre ces quelques points de prévention pour éviter un quelconque accident, ce qui pourrait amener, à terme, à une interdiction par le Canton des cortèges lors de nos manifestations.

Du personnel qualifié sera présent pour contrôler l'état de marche des chars afin d'éviter tout accident. En fonction des circonstances, certains véhicules non-conformes pourront se voir interdire la participation au cortège.